



Information de base au sujet d'un mariage

Par **simba**, le **15/11/2008** à **19:48**

Bonjour maitre;
je sollicite votre haute compétence pour m'informer sur la démarche et les étapes à suivre pour se marier dans une ambassade ou un consulat.
je vis depuis cinq ans avec ma futur épouse, elle a eu sa nationalité de plein droit (née en France de parents algériens, vivant en Algérie et nés avant le 3 juillet 1962) et maintenant c'est notre dernière année à l'université (Algérie), on envisage de se marier et de continuer nos études en France.
le problème, c'est qu'on veut se marier puis partir en France, mais comment faire puisqu'on est hors territoire français, comment faire pour régulariser la situation qui nous permettra d'aller continuer nos études ensemble en tant que mari et femme;
j'espère que j'ai pu m'exprimer assez clairement pour que vous compreniez ma situation.
je vous remercie d'avance.
samir
PS: si c'est possible de me répondre à ma boîte e-mail: ecmi_school@yahoo.fr et merci encore !!!

Par **salim16000**, le **15/11/2008** à **21:38**

salut
pose ta question sur ce forum mais /droit étranger
personne ne répond à ta question
???? moi j'ai vu ta question hasard
moi je suis prêtre que le même cas que toi, j'ai passé la même situation, je te donne le bon chemin inshallah
la procédure elle est longue
1. si ta femme elle a la nationalité il faut mieux se marier au consulat ou ambassade.
2. il faut transcrire l'acte de mariage et obtenir un livret de famille français
3. il faut que ta femme aille en France chez la famille ou je ne sais pas pour faire les premières démarches.
4. tu fais une demande de visa tant que conjoint français (même 1 mois tu auras ton visa).
5. tu rejoins ta femme en France
si tu veux des explications voici mon mail ssolitaire99@yahoo.fr est bonne courage